



MAIRIE DE NANTERRE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Objet : Demande de subvention 2024 au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique.

DEC. 2023-116

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 31 AOUT 2023

Et après Publication le : 01 SEP. 2023

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre le développement des actions de la Maison de la musique de Nanterre - Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique,

DECIDE

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique.

Article 2 : Autorise Madame le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le 31 AOUT 2023

Le Maire de Nanterre


Patrick JARRY

